

RÉUNION DU VINGT-CINQ MAI 2011

Le Vingt-cinq Mai deux mil onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 19 Mai 2011.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Maryse TRAVERS, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Christophe JAS, Denis CARRON, Eric PESSARELLI.

Absents excusés : Dominique TIRMAN, Christian CLOR, Corinne PUTELAT, Marie-Christine VALLOD .

Pouvoir de D. Tirman à D. Carron - Pouvoir de C. Clor à J.P. Bret – Pouvoir de C. Putelat à B. Mathias.

Retard annoncé : Eric PESSARELLI.

Mr Pascal MAILLEY est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

RAPPORT ACCESSIBILITE VOIRIE.

Denis CARRON rend compte du rapport sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la voirie communale, établi par SOCOTEC dans le cadre du groupement de commande avec plusieurs communes du Pays Voironnais.

Ce diagnostic a été établi sur quatre voies principales : Le centre-village avec la route du Chassigneu et la rue de la Caserne - la route de Virieu - la route des Moulins - la route de Vers Ars.

Les points essentiels qui ont été relevés concernent :

- Les traversées de voirie : les trottoirs ne sont pas aménagés (bordures saillantes au droit des passages piétons - manque bande rugueuse en bordure de trottoirs pour les mal-voyants).
- Les stationnements «places handicapés» : Il manque systématiquement le panneau vertical signalant l'emplacement des places pour handicapés. Il conviendrait d'en créer une sur le parking du Carré d'Ars, au cimetière, à l'école (1 place handicapés pour 50 places de parking).

Arrivée Eric PESSARELLI.

- Tous les potelets en bordure de chaussée sont hors normes. D'une hauteur de 90 cm, ils devraient avoir un diamètre d'au moins 23 cm.
- Les escaliers de la Place St Christophe devraient être équipés d'une main-courante de chaque côté et d'une troisième rampe en leur centre. La première et la dernière marche devraient être contrastées, et une bande rugueuse est nécessaire en haut de la première marche.
- Le chemin de Salamandre en balthazar devrait être en enrobé.
- Il manque une place pour handicapés à la plage, une bande rugueuse au passage piéton, et un signal sonore aux feux tricolores.

Denis CARRON précise que la remise aux normes des équipements existants n'est pas nécessaire, mais que les travaux programmés à compter de ce jour devront respecter l'ensemble des normes telles que celle d'une largeur minimum de 1.40 m. pour les trottoirs.

Une rencontre est prévue mardi avec le rédacteur du diagnostic, qui sera ensuite soumis pour avis à la commission d'accessibilité du Pays Voironnais.

Une décision sur les travaux à réaliser interviendra ensuite, avec une programmation à court, moyen, long terme. Le budget global pour l'ensemble des remises aux normes est chiffré à 189 000 € H.T.

Certains conseillers expriment leur sentiment que cette somme importante pourrait être engagée pour des travaux de sécurité plus attendus tels que l'aménagement de la route de Virieu de la mairie au cimetière.

CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que, depuis l'établissement du dernier tableau de classement des voies communales, des voies à caractère de chemins ont été mises en état de viabilité, et propose qu'il soit procédé à une mise à jour.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Reconnaît que le tableau existant est erroné et incomplet, et décide d'incorporer dans la voirie communale, les voies à caractère de chemins qui ont été viabilisées, et de retirer du Domaine Public de la commune les voies non circulées.
- Demande une aide technique à la Direction Départementale des Territoires afin d'établir un nouveau dossier de classement et déclassement.
- Charge Monsieur le Maire de faire procéder aux formalités selon les nouvelles dispositions insérées par l'article 62-II de la loi n° 2004.1343 du 9 décembre 2004 modifiant l'article L.141.3 du Code de la Voirie Routière.

CHEMINS MITOYENS AVEC VALENCOGNE.

Mr le Maire rappelle la rencontre avec les élus de Valencogne qui souhaitaient une participation de la Commune du Pin à la réfection de la voirie desservant la maison Cochet à Brésin, cette voirie étant mitoyenne aux deux communes. La commune du Pin avait alors proposé que la maison Cochet soit rattachée au Pin avec une modification des limites de commune, ce que la commune de Valencogne a refusé.

Une nouvelle rencontre entre élus du Pin et de Valencogne a été proposée. Ces derniers proposent d'entériner par convention un état de fait tacite depuis plusieurs années : la commune du Pin entretient et déneige la portion mitoyenne de voie desservant la maison Cochet (ancienne porcherie), et la commune de Valencogne entretient et déneige la voie mitoyenne reliant Bouvardière à la route de Virieu.

Par 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal donne un accord de principe qui sera entériné par l'approbation de la convention lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal évoque également le chemin de Beluran mitoyen avec Paladru. La commune du Pin assure le déneigement de cette voie et l'élagage sur la moitié lui appartenant. Une rencontre sera provoquée avec les élus de Paladru pour proposer que Le Pin conserve le déneigement, et que Paladru prenne en charge l'élagage.

CONVENTION FOURNITURE REPAS CANTINE.

Mr le Maire présente au Conseil le projet de convention pour fourniture de repas à la cantine scolaire pour la saison 2011/2012. Le tarif du repas proposé est de 3.47 € TTC, soit une augmentation de 1.6 % par rapport à l'an dernier (3.42 € TTC).

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le prix du repas proposé par la Sarl GUILLAUD pour l'année scolaire 2011/2012 soit 3.47 € T.T.C.
- Autorise le Maire à signer la convention de fourniture de repas pour la cantine scolaire établie sur cette base.

TARIFS CANTINE 2011 / 2012

Mr le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la cantine pour la prochaine année scolaire, et rappelle les tarifs de l'an dernier : repas enfant : 4.57 €, repas adultes : 5.17 €.

Mr le Maire précise que le fournisseur des repas a fait connaître ses tarifs pour 2011/2012. Le prix du repas est facturé 3.47 € TTC, soit une augmentation de 1.6 %.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le tarif de la cantine scolaire 2011/2012 comme suit :
 - o **Repas enfant : 4.64 €**, soit 23.20 € le carnet de 5 tickets.
 - o Repas adulte : 5.25 €

SUBVENTION RASED.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :

- R.A.S.E.D. Le Grand lemps : 150.00 € (soit 50 € x 3 classes élémentaires).

REPORT

Compte-tenu de l'absence de Dominique Tirman, les points de l'ordre du jour suivant sont reportés à la prochaine séance : tarifs garderie - petite enfance - espace jeunes.

GARDERIE DU MATIN.

Maryse TRAVERS indique que le bilan provisoire de la garderie du matin fait état d'une fréquentation de 8 enfants en moyenne. Un effectif moyen de 7.5 était nécessaire pour l'équilibre financier du service au tarif de 2.50 € par jour. Le bilan est donc satisfaisant. Une enquête de fréquentation prévisionnelle pour la nouvelle année scolaire est en cours et les résultats seront vus lors de la prochaine séance où seront fixés les tarifs pour la rentrée.

ACQUISITION MAISON RIVAT.

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal a émis une proposition d'achat de la maison provenant de la Succession Rivat pour un montant de 45 000 €.

Mr le Maire précise que les notaires souhaitant que la succession soit réglée rapidement, il convient de délibérer pour confirmer la proposition de la commune.

Mr le maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition par la Commune du Pin, de la propriété cadastrée D 385.386.387 appartenant aux conjoints RIVAT, pour un montant de 45 000 €.
- Dit que cette vente sera constatée par un acte notarié dressé par Me MARTIN, Notaire à Virieu.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié sus-dit ainsi que toutes pièces nécessaires à l'opération.

MOTION pour le PROJET du NOUVEL HOPITAL de VOIRON

Les membres du Conseil Municipal du Pin , par 13 voix pour et 1 abstention :

Considérant :

- La décision de l'Agence Régionale d'Hospitalisation en 2002 de construire un nouvel Établissement Hospitalier pour répondre aux besoins d'une population entre 150 000 et 190 000 habitants du Pays Voironnais, de la Bièvre, du Sud Grésivaudan et de la Chartreuse.

- Le choix de sa localisation (site des Marteaux à Voiron) validé dès 2003 par l'agence régionale hospitalière et non remis en cause depuis.

- La forte implication des Collectivités Territoriales (Ville, CAPV, CGI) avec la mise à disposition du foncier et des accès pour un montant total de 9 M Euros.

- Les différentes étapes d'instruction et d'avancement depuis 2006 (programme, choix de maîtrise d'œuvre, avant-projet, projet, permis de construire)

- Le rapprochement en cours de finalisation entre l'hôpital et la clinique de Chartreuse.

- Le développement prometteur et porteur (par un accord cadre en 2008) de la coopération entre le CHU de Grenoble et le CH de Voiron qui permettra le développement des prises en charges ambulatoires (hôpital de jour) et d'activités (cancérologie, chirurgies, obstétrique, imagerie néphrologie-dialyse...) limitées à ce jour de par la saturation de l'établissement.

- La détérioration de manière générale des conditions de circulation et des déplacements (fluidité et durée) pour accéder aux établissements de santé de Grenoble ou sur le site actuel.

- La demande légitimement exigeante des habitants pour une offre de soins de qualité en proximité.

- Les objectifs partagés par tous de mutualisation des moyens, de rationalisation des coûts pour une gestion optimale des équipements publics et de la politique de santé.

- Les coopérations multiples avec l'ensemble des établissements de santé publics et privés du Voironnais et les professionnels de santé libéraux.

- La capacité désormais insuffisante pour répondre aux besoins de cette population en augmentation sensible.

- Les conditions de travail des personnes rendues difficiles par l'exiguïté de certains locaux et l'obsolescence de certaines installations techniques.

- **souhaitent attirer** de manière formelle et solennelle l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'ARS sur l'urgence de voir aboutir par une décision formelle de mise en chantier ce projet de nouvel établissement hospitalier d'ici la fin de l'année 2011 ;

- **mandatent** par ailleurs les parlementaires concernés géographiquement pour soutenir le projet et contribuer à une décision favorable.

CONVENTION VILLE DE VOIRON. CENTRE MEDICO SCOLAIRE.

Mr le Maire présente au Conseil un projet de convention avec la ville de VOIRON pour participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Voiron auquel la commune du Pin est rattachée.

La participation de chaque commune est calculée selon l'effectif total des élèves de maternelle et primaire de la commune x 0.52 €.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la convention proposée par la ville de Voiron pour la participation aux frais du centre médico-scolaire.
- Approuve le montant proposé, soit 0.52 € par élève.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES.

- Elections sénatoriales : Mr le Maire indique qu'une réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 17 Juin à 18 H pour désigner les délégués pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 25 Septembre. Les élections présidentielles sont programmées les 22 avril et 6 mai 2012, et les élections législatives les 10 et 17 juin 2012.
- Prochain Conseil Municipal : Il aura lieu le mercredi 6 juillet 2011.
- MOTION DE SOUTIEN POUR LE CIFODEL A L'ATTENTION DE MR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL :

Le Conseil Municipal est informé de la situation financière préoccupante que connaît aujourd'hui le CIFODEL et qui risque d'aboutir à sa liquidation à l'automne prochain. Cette association est au service de tous les élus et elle est particulièrement utile aux communes et groupements de communes, notamment les plus modestes.

Par ailleurs, à l'heure où le monde politique semble regretter amèrement le phénomène d'abstention et le désintérêt de la population pour la politique, il semble paradoxal de ne pas soutenir un organisme qui, entre autres choses, se préoccupe de former les citoyens à assumer des responsabilités dans ce domaine.

Le CIFODEL a vécu durant les 3 derniers exercices budgétaires sans aucune subvention. Il est indispensable que le Conseil Général participe à la continuité de son action en le subventionnant à un niveau qui garantisse sa pérennité au bénéfice de l'ensemble des élus qui peuvent utiliser ses services à un coût raisonnable.

En tant qu'adhérents et usagers de cette association, nous demandons donc au Département de lui octroyer une subvention d'un montant similaire à celle accordée avant 2008.

Le Conseil Général doit soutenir le CIFODEL en le subventionnant, et ainsi aider les élus. Parce qu'assumer une fonction électorale ne s'improvise pas, le CIFODEL est au service des élus depuis 1965 et doit le rester.

- Résidence du Chas : L'O.P.A.C. vient de relancer un appel à la concurrence, avec réponse des entreprises au 9 Juin. Il faut espérer que les entreprises sélectionnées confirment les offres négociées avec l'architecte. Dans le cas contraire, de nouvelles négociations commune/OPAC seront nécessaires.

- Salle obsèques civiles : Mr le Maire fait part du courrier du collectif d'associations pour l'humanisation des obsèques civiles dans l'Isère. Le Conseil décide que la salle du Carré d'Ars pourra être mise à disposition gratuitement pour de telles cérémonies si le planning d'utilisation le permet.

- Dénomination plage : Le Pays Voironnais propose au Conseil de rebaptiser cette plage, et de la nommer « La Plage d'Ars ». Le Conseil approuve, mais plusieurs conseillers souhaitent que LE PIN soit ajouté à ce nom. Mr le Maire précise que le Pays Voironnais devrait également prendre la gestion de la plage de Montferrat, et envisage l'implantation d'un camping 4 étoiles sur le terrain du musée.

- Bac à sable école : Mme la Directrice ayant confirmé par écrit que l'équipe enseignante assurerait l'hygiène notamment en remplaçant chaque soir la bâche protectrice, un bac à sable de 3.6 m x 3.6 m sera prochainement installé dans la cour de l'Ecole.

- Achat d'un défibrillateur : La commande est faite, et une démonstration est prévue à l'attention des élus et de la population.

Départ Denis CARRON.

- Vente des tableaux de Thérèse Fontaine : La vente des tableaux pour la fête au village au profit du CCAS s'organise. Les prix sont fixés et les élus sollicités pour tenir une permanence peuvent s'inscrire auprès de Christiane Pérot.

La séance est levée à 23 h00
